

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL515

présenté par
M. Vicot, rapporteur

ARTICLE 17 BIS

I. – À l’alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« pour »

les mots :

« ou comme ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les deux dernières occurrences du mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.